**PROPOSITIONS DU PITJ POUR UNE SORTIE DE CRISE PACIFIQUE, DEMOCRATIQUE ET REPUBLICAINE**

Notre pays, en cinquante années d’indépendance a traversé plusieurs crises et notre peuple a toujours su imaginer des solutions pour en sortir pacifiquement, sans trop de dommages.

Après le drame de sapouy, une crise d’amplitude inédite a secoué le pays. Notre peuple, sans intervention extérieure, a pu trouver les voies et moyens d’apaisement et pour éviter pareille situation à l’avenir. La non application effective, l’escamotage et la trahison des engagements ont conduit à l’insurrection des 30 et 31 octobre 2014.

Au lendemain de cette insurrection, l’Armée et les forces de sécurité ont perpétré le 1er novembre 2014 un coup d’Etat qui a fait dérailler notre processus démocratique avec l’instauration d’une transition non conforme à la constitution. Les agendas cachés, les intrigues et les complots pour usurper le pouvoir d’Etat par des élections frauduleuses se sont manifestés et matérialisés dans le nouveau code électoral.

La circonspection de la communauté internationale, les tensions et les divisions que suscite ce nouveau code électoral font craindre des affrontements plus sanglants que ceux des 30 et 31 octobre 2014. Les crises et les conflits qui ont éclaté dans différents pays d’Afrique, tournant parfois à la guerre civile, ont comme dénominateur commun des élections mal organisées et contestées.

 Ça n’arrive pas que chez les autres. Et Blaise COMPAORE qui était le médiateur attitré l’a appris à ses dépens.

Le PITJ pense qu’il ne sert à rien de se voiler la face et que l’irréparable est à nos portes. Il pense qu’il est temps de reconnaître courageusement que des erreurs graves ont été commises depuis l’insurrection et qu’il faut les corriger rapidement.

Le PITJ, comme il l’a toujours fait aux moments graves de l’histoire de notre pays, est convaincu qu’il existe une porte de sortie de crise pacifique, démocratique et républicaine.

C’est pourquoi le PITJ invite toutes les composantes de notre peuple, l’ensemble des citoyens de notre pays à se ressaisir, à se mobiliser pour exiger de l’Armée et des forces de sécurité qui sont à la base de la situation de crise socio-politique sans précèdent, des mesures vigoureuses de rétablissement de l’ordre constitutionnel.

1. **Le chef d’Etat-major général des armées, le général P. ZAGRE** doit rappeler à la caserne tous les militaires et les forces de sécurité afin de rétablir la hiérarchie et la discipline. Il doit user fermement de tous les moyens que la loi et les règlements autorisent pour préserver le monopole de la détention et de l’usage des armes reconnu à l’Armée et aux forces de sécurité. Il doit à tout prix éviter l’apparition de factions ou de groupes armés dans notre pays.

1. **Le rétablissement du processus démocratique sur les rails constitutionnels**. Le général P. ZAGRE, Chef d’Etat-major général des forces armées nationales doit exiger que l’Armée et les forces de sécurité obtempèrent et exécutent le dernier ordre conforme à la constitution que Blaise COMPAORE, Président du Faso, Chef Suprême des forces armées nationales a donné. Il s’agit de la mise en place de l’article 43 de la constitution. Le général P. ZAGRE, Chef d’Etat-major général des forces armées et l’ensemble des armées et des forces sécurité doivent prendre toutes les dispositions et prêter leurs concours **pour la mise en place du Sénat** qui est l’Assemblée de transition et dont le président élu par ses paires est le seul autorisé par la constitution à porter le titre de Président du Faso, Chef de l’Etat, Chef Suprême des forces armées nationales pour conduire une transition conforme à la constitution.
2. **Le général P. ZAGRE et l’ensemble de l’Armée et des forces de** **sécurité** doivent prêter leurs concours au gouvernement de transition qui sera installé **pour ouvrir et engager les poursuites contre les crimes** de sang, les crimes politiques, les crimes économiques, dans le respect des procédures et du droit.
3. **Le général P. ZAGRE et l’ensemble de l’Armée et des forces de sécurité** doivent apporter leurs concours pour le rétablissement du code électoral consensuel adopté au lendemain du drame de sapouy et au rétablissement du code initial des collectivités territoriales. Ces deux codes permettent la construction de la démocratie à la base et une décentralisation efficiente, conforme à l’architecture politico-administrative prescrite par la constitution
4. **La dissolution de la CENI et sa reconstruction** sur les bases consensuelles dégagées lors des assises nationales sur les réformes politiques.

 L’élaboration conformément à la loi des trois fichiers électoraux que sont : Le fichier national, le fichier des burkinabés de l’étranger et le fichier des étrangers résidant au Burkina Faso auxquels il est reconnu le droit de vote

1. **Le général P. ZAGRE et l’ensemble de l’Armée et des forces de sécurité** doivent apporter leurs concours pour l’organisation d’élections équitables, transparentes et crédibles.

En clair, ce qui est attendu du général P. ZAGRE, chef d’Etat-major général des armées, c’est une opération de police militaire et de sécurisation de la république et de ses institutions conformément aux missions reconnues par la constitution à l’Armée et aux forces de sécurité.

 C’est aussi l’amorce de la reconversion républicaine de l’Armée et des forces de sécurité qui sont accrochées au pouvoir depuis 1966 au point de négliger leur réorganisation et leur préparation pour relever les défis sécuritaires auxquels notre pays et la sous-région sont confrontés.

La paix, la stabilité et la démocratie se construisent. Lorsqu’elles sont gravement menacées, toutes les composantes de la société et tous les citoyens doivent se mobiliser et assurer sans faiblesse leurs responsabilités et les tâches qui leur incombent. Quand la patrie est en danger, tout le monde doit se mettre debout.

**Vive le Burkina Faso démocratique et uni !!!**

**Pour le Bureau Exécutif Central**

**Le Secrétaire général**

**Soumane TOURE**